

Séance du 10 Septembre 1949

Le dix neuf cent quarante neuf, le dix
Septembre à vingt et une heures; Le conseil Municipal
de la Ville de Martigues, s'est réuni en session extraordinaire
au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de
M. Jean Grand, Maire.

Étaient présents: M. M. Bache; Eau. Cécille

Dufor, Saubielle, Bathie, Fuyau Saint-Blancat, Loo, Barthe, Dardine, Birabent, Lamolle, Verdier
Excusés: M.M. Arliac, Saint-Faul, Prunier
Absents: M.M. Barone, Lacoste, Darnere, Lagardelle

Lecture est faite du Procès Verbal de la précédente séance, qui est adopté à l'unanimité des membres présents

Monsieur Lamolle est nommé secrétaire de séance

Ordre du jour

Réduction des Patentes
Nomination de M. Vignolle

Réduction des Patentes

M. Barche; ordyaint fait fait au conseil Municipal du refus d'approbation par M. le Sous-Prefet de Saint-Gaudens de la délibération du 18 Août 1949 décidant d'appliquer une réduction de 25% à la part communale dans la réduction des patentes.

Bien que surpus des raisons invoquées, le Conseil Municipal, désirant que les assujettis jouissent bénéficiaires des dispositions votées, décide sur la demande de M. le Sous-Prefet de modifier la précédente délibération par le vote d'une révision des dépenses

En conséquence:

Après explications du rapporteur, le Conseil décide de voter un abattement de 25% portant sur le produit des impositions communales comprises dans le rôle des patentes

Cette décision aura pour effet de ramener ce produit de 582.165. frs à 436.624. frs.

La moins value correspondante s'élève à 145.541. frs

Cette moins value sera compensée par une révision des dépenses prévues au chapitre 23. article 4 du Budget primitif (aménagement d'un garage Municipal).

Les crédits prévus à ce chapitre sont ramenés de 600.000 frs à 454.459. frs.

Les diverses décisions sont prises à l'unanimité des membres présents

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures.

Sur la proposition de M. le Maire, le conseil Municipal décide de nommer M. Jean Vignolle, né le 8.2.1885 à Bertain (H^{tes} Pyr^{es}), comme suppléant à la Police et préposé à la surveillance et à la salubrité Publique à titre temporaire et révocable, moyennant une indemnité annuelle de cent trente deux Mille quatre cent cinquante frs. (132.450)

Handwritten notes and signatures:
+ Arriac
Prunier
Lagardelle
Barthe
Birabent
Lamolle
Verdier
Dardine
Fuyau
Saubielle
Dufor
Barone
Lacoste
Darnere
C. Arriac

Nomination de M. Jean Vignolle